



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF
en date du 20 juin 2017**

Convocation en date du 13 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur RAULT Serge, Maire.

Etaient présents : Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mr Pierre-Marie CHEVAL ; Mme Annick RAMBOT, Mme Véronique MOUSSY, Mr Jacques GUILBOT, Mr Daniel SAUVIGNET, Mr Eric PANDREAU, Mr Daniel BLANC, Mr Patrick HENRIOT, Mme Nadine ROCHE, Mme Sonia DOS REIS, Mr Olivier BERAUD, Mme Anne GAUTHERON

Absents représentés :

Mme Hélène CONDUCTIER donne pouvoir à Mr Patrick HENRIOT
Mme Anne-Marie DEFAY donne pouvoir à Mme Véronique MOUSSY
Mme Isabelle DUMAZET donne pouvoir à Mr Christian CHAMPELEY
Mme Joëlle CHABERT donne pouvoir à Mme Annick RAMBOT

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Véronique MOUSSY

Après lecture du compte-rendu de la réunion en date du 02 mai 2017, celui-ci est adopté à l'unanimité.

I – TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) en septembre 2014.

Il fait part des difficultés rencontrées concernant le recrutement de personnels diplômés (CAP Petite enfance, BAFA, ...).

De plus, il évoque la fatigue de certains enfants, essentiellement les élèves de maternelles, depuis le passage à la semaine de 4.5 jours. Une majorité des parents d'élèves a également exprimé son souhait d'un retour à la semaine à 4 jours.

Après les informations communiquées, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le retour à la semaine à 4 jours dès la rentrée scolaire 2017.

Le Conseil Municipal, unanime, émet un avis favorable au retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2017 et émettra cette position lors de la prochaine réunion du Conseil d'école.

II – TARIFS CENTRE DE LOISIRS, SERVICES PERISCOLAIRES ET TAP

- Centre de Loisirs

Dans le but d'uniformiser les tarifs sur le canton, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants :

	Centre de Loisirs St Pierre de Bœuf			
	JOURNEE		1/2 JOURNEE	
	AVEC REPAS	SANS REPAS	AVEC REPAS	SANS REPAS
	ST PIERRE	ST PIERRE	ST PIERRE	ST PIERRE
de 0 à 300	5,00 €	4,00 €	4,00 €	3,00 €
301 à 450	6,50 €	5,00 €	4,50 €	3,00 €
451 a 600	8,50 €	6,00 €	5,50 €	4,00 €
601 à 700	10,00 €	7,50 €	7,50 €	5,00 €
701 à 800	13,00 €	8,50 €	10,00 €	7,00 €
801 à 900	14,00 €	9,00 €	11,00 €	8,00 €
901 à 1000	15,00 €	11,00 €	11,50 €	8,00 €
1001 à 1200	16,00 €	11,50 €	12,00 €	9,00 €
1201 à 1400	17,00 €	12,00 €	12,50 €	9,00 €
1401 à 1500	18,00 €	13,00 €	13,00 €	10,00 €
sup 1500	19,00 €	14,00 €	13,50 €	11,00 €

Sortie	10,00 €
Intervenant	2,50 €
Supplément commune extérieure	10% sur la facture

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ces tarifs qui seront applicables à compter du 01 juillet 2017 ainsi que le règlement intérieur modifié du Centre de Loisirs

- Garderie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs appliqués à la garderie périscolaire et propose le maintien de ces tarifs.

Tarif réservation sur portail famille avant mercredi minuit pour les semaines suivantes :

Quotient familial	1/2h (en €)
De 0 à 1000 €	1,44
+ de 1000 €	1,47

Tarif majoré pour réservation du mercredi minuit au jour même avant 8h30 :

Quotient familial	1/2h (en €)
De 0 à 1000 €	1,60
+ de 1000 €	1,65

Tarif majoré pour inscription le jour même après 8h30 :

Quotient familial	1/2h (en €)
De 0 à 1000 €	2.88
+ de 1000 €	2.94

Tarif majoré pour dépassement des horaires d'ouverture de la garderie :

Quotient familial	1/2h (en €)	Pénalité (en €)
De 0 à 1000 €	2.88	5
+ de 1000 €	2.94	5

Le Conseil Municipal, unanime, approuve les tarifs ci-dessus à compter du 1er juillet 2017 ainsi que le règlement intérieur modifié de la garderie.

• **Restaurant scolaire**

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs appliqués au restaurant scolaire et propose le maintien des tarifs pour la prochaine rentrée des classes 2017-2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité :

Les tarifs de l'année scolaire 2017 – 2018 au restaurant scolaire :

- prix d'un repas enfant : 4,30 € (fourniture du repas 1.36 € et une part temps de garde des enfants 2.94 €)
 - prix d'un repas adulte : 5,20 €
 - prix pour un repas pris à la cantine dont les parents fournissent les denrées alimentaires (cas particulier d'allergies alimentaires) : 1,50 €
 - prix pour un repas avec inscription tardive : 5.00 €
 - prix d'un repas sans inscription 8.60 €

Approuve le règlement intérieur modifié du restaurant scolaire

• **TAP**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal la mise en place un tarif dégressif pour le Temps d'Animation Périscolaire prévu dans la réforme des rythmes scolaires et propose le maintien des tarifs pour l'année scolaire 2017-2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- MAINTIENT le tarif du Temps d'Animation Périscolaire à:
 - * 3 € la demi-journée pour l'inscription du 1er enfant,
 - * 2,5 € la demi-journée pour l'inscription du 2me enfant,
 - * 2 € la demi-journée pour toute inscription à partir du 3me enfant.

III – APPROBATION DU PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS CCPR

Monsieur le Maire présente le projet de modification des statuts de la CCPR visant à intégrer l'aménagement, la gestion et l'entretien de la piscine de Pélussin aux compétences de la CCPR à compter du 1er janvier 2018.

Cette compétence est à intégrer dans les compétences optionnelles : construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve la modification des statuts de la communauté de communes.

IV – AMENAGEMENT ET EXTENSION D'UN BATIMENT COMMUNAL : CHOIX MISSION SPS ET CONTROLE TECHNIQUE

➤ Mission SPS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'une mission de coordination Santé Prévention Sécurité (SPS).

Monsieur le Maire présente trois devis et propose d'attribuer la mission de coordination SPS à l'entreprise ATEC Bvf pour un montant de 3 250.00 € HT étant l'offre la mieux disante.

Le Conseil Municipal, unanime, décide de confier la mission de coordination SPS pour « aménagement et extension d'un bâtiment pour la création d'un foyer communal » à l'entreprise ATEC Bvf pour un montant de 3 250.00 € HT.

➤ Mission contrôle technique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'une mission de contrôle technique

Monsieur le Maire présente trois offres et propose d'attribuer la mission de contrôle technique à l'entreprise Bureau Alpes Contrôles pour un montant de HT de 4 560.00 € étant l'offre la mieux disante.

Le Conseil Municipal, unanime, décide de confier la mission de contrôle technique pour « Aménagement et extension d'un bâtiment pour la création d'un foyer communal » à l'entreprise Bureau Alpes Contrôles pour un montant de 4 560.00 € HT.

V – DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal, unanime, approuve les décisions modificatives n°3 et 4.

• Décision modificative n°3 :

Dépenses	Compte 28031 chapitre 040 :	+ 21 210.06 €
	Compte 023 chapitre 023 :	+ 21 210.06 €
	Compte 739223 chapitre 014 :	+ 3 700.00 €
Recettes	Compte 021 chapitre 021 :	+ 21 210.06 €
	Compte 7811 chapitre 042 :	+ 21 210.06 €
	Compte 7788 chapitre 77 :	+ 3 700.00 €

• Décision modificative n°4 :

Dépenses	Compte 202 chapitre 041 :	+ 0.91 €
	Compte 1332 chapitre 041 ;	+ 10 000.00 €
	Compte 1318 chapitre 041 :	+ 78 406.18 €
	Compte 1317 chapitre 041 :	+ 2 394.04 €
	Compte 1316 chapitre 041 :	+ 9 948.16 €
	Compte 1313 chapitre 041 :	+ 11 000.00 €
	Compte 1312 chapitre 041 :	+ 2 750.00 €

Recettes	Compte 1342 chapitre 041 :	+ 10 000.00 €
	Compte 1327 chapitre 041 :	+ 2 394.04 €
	Compte 1326 chapitre 041 :	+ 9 948.16 €
	Compte 1323 chapitre 041 :	+ 11 000.00 €
	Compte 1322 chapitre 041 :	+ 2 750.00 €
	Compte 2031 chapitre 041 :	+ 0.91 €
	Compte 1328 chapitre 041 :	+ 78 406.18 €

VI – REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

➤ **Bar Pause Café :**

Le Maire rappelle que l'exploitant du bar Pause Café occupe le domaine public au titre d'une terrasse permanente place de la Mairie.

Il soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal la reconduction pour 1 an de cette autorisation de voirie et propose de fixer le montant de la redevance 2017 à 260 €.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de reconduire l'autorisation de voirie pour 1 an et de fixer son montant à 260 € pour 2017.

➤ **Restaurant du Port :**

Monsieur le Maire rappelle que l'exploitant du restaurant du Port a installé une terrasse permanente, de plus petite superficie, sur le domaine public.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de reconduire l'autorisation de voirie pour un an et de fixer son montant à 160 € pour 2017.

➤ **Pizzeria « PIZZ 42 »**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'exploitant de la pizzeria situé « 2 place de la Mairie » à Saint Pierre de Bœuf souhaite occuper le domaine public communal devant sa devanture et propose de fixer le montant de la redevance à 50 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délivre une autorisation de voirie pour une durée de 1 an et fixe la redevance à 50 €

VII – INDEMNITES DE GARDIENNAGE EGLISE – 2017

Le Maire présente au Conseil Municipal une circulaire du Ministre de l'Intérieur qui stipule que le montant de l'indemnité pour le gardiennage des églises municipales de 2017 est de 479.86 € pour un gardien résidant dans la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'indemnité de gardiennage de l'Eglise de Saint Pierre de Bœuf à 479.86 €.

VIII – MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition d'avancement de grade de deux postes d'adjoint administratif principal 2^{me} classe à temps complet au grade d'adjoint

administratif principal de 1ere classe à temps complet, ainsi que l'avancement de grade d'un agent de maîtrise à temps complet au grade d'agent de maîtrise principal à temps complet.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote, sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire et de l'avis du Comité Technique,

- la création de deux postes d'adjoint administratif principal de 1ere classe à temps complet à compter du 1er janvier 2017.

- la création d'un poste d'agent de maîtrise principal à compter de janvier 2017.

- la suppression de deux postes d'adjoint administratif principal de 2me classe à temps complet et un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 31 décembre 2017.

IX – CONVENTION AVEC LE CREDIT AGRICOLE

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'un local commercial situé Place de la poste.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de signer un bail commercial d'une durée de 9 ans (possibilité pour le preneur de résilier le bail à chaque période triennale), avec Mr Directeur du Crédit Agricole. Un loyer de 250 € par semestre est proposé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la conclusion d'un contrat de bail commercial de 9 années avec Mr le Directeur du Crédit Agricole,

Le Conseil Municipal, 10 pour, 4 contre, fixe le loyer semestriel à 250 €.

X – VIDEOSURVEILLANCE : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installation d'une vidéosurveillance sur notre commune.

Monsieur le Maire leur propose de solliciter une subvention auprès de la Région au titre de l'intervention régionale pour la sécurité des Auvergnats et des Rhônalpins - Aide régionale en faveur des collectivités territoriales et établissements publics

Le Conseil Municipal, unanime, sollicite la région au titre de l'intervention régionale pour la sécurité des Auvergnats et des Rhônalpins - Aide régionale en faveur des collectivités territoriales et établissements publics pour un montant de 9 778.00 €.

XI – DROITS DE PLACE POUR LA VOGUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation de la vogue annuelle et l'installation de caravanes de forains sur le parking de la salle polyvalente et propose la mise en place de tarifs comprenant l'emplacement, l'eau et l'électricité par caravanes installées sur le parking.

Il propose de fixer le tarif par emplacement de caravane à 25 € par semaine (Du lundi au dimanche) et de 10 € par jour supplémentaire.

A l'unanimité, Le conseil Municipal, approuve les tarifs de 25 € / semaine pour un emplacement avec branchement eau et électricité et 10 €/jour supplémentaire.

XI – AFFAIRES DIVERSES

- ✓ Monsieur Le maire fait part au Conseil d'une demande émanant de Mme la Directrice de l'Ecole pour la prise en charge de la redevance SACEM pour l'organisation de la chorale.
Le conseil Municipal, unanime, décide de payer la redevance SACEM sur le budget « école » 2017.

- ✓ Monsieur Pierre-Marie Cheval rappelle au Conseil Municipal le lancement d'une étude de faisabilité pour des travaux d'assainissement sur Chezenas, d'un montant de 7 150 € HT, étude réalisée par le bureau d'étude IRH.
Il fait part de la modification du tracé ce qui entraîne une augmentation de prix de 900 € HT à l'offre initiale de l'étude.

A l'unanimité, Le conseil Municipal, approuve l'avenant au contrat pour « Etude de faisabilité pour des travaux d'assainissement sur Chezenas » d'un montant de 900 € HT par IRH.

- ✓ Monsieur Pierre-Marie CHEVAL fait part du début des travaux au square des anciens combattants ; des travaux d'étanchéité de la fontaine sont à prévoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Numéro de délibérations de la séance	Intitulé
N°20-06-2017-1	Rythmes scolaires
N°20-06-2017-2	Tarifs centre de loisirs 2017
N°20-06-2017-3	Tarifs restaurant scolaire 2017-2018
N°20-06-2017-4	Tarifs garderie périscolaire
N°20-06-2017-5	Tarifs Temps d'Animation Périscolaire
N°20-06-2017-6	Approbation du projet de modification des statuts de la CCPR
N°20-06-2017-7	Aménagement et extension d'un bâtiment communal pour la création du foyer communal : mission SPS
N°20-06-2017-8	Aménagement et extension d'un bâtiment communal pour la création du foyer communal : mission contrôle technique
N°20-06-2017-9	Redevance pour occupation du domaine public – année 2017 – « Restaurant du Port »
N°20-06-2017-10	Redevance pour occupation du domaine public – année 2017- « Bar Pause Café »
N°20-06-2017-11	Redevance pour occupation du domaine public – année 2017 – « Pizz 42 »
N°20-06-2017-12	Bail commercial – Crédit Agricole
N°20-06-2017-13	Indemnités pour le gardiennage des églises communales 2017
N°20-06-2017-14	Modification du tableau des effectifs : suppression deux postes d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (35h) et création deux postes d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe (35h)
N°20-06-2017-15	Modification du tableau des effectifs : suppression d'un poste d'agent de maîtrise (35h) et création d'un poste d'agent de maîtrise principal (35h)
N°20-06-2017-16	Installation de la vidéosurveillance : demande de subvention au titre de l'intervention régionale pour la sécurité des Auvergnats et des Rhônalpins –Aide régionale en faveur des collectivités territoriales et établissements publics
N°20-06-2017-17	Droits de place vogue – tarifs

N°20-06-2017-18	Avenant étude de faisabilité pour des travaux d'assainissement sur Chezenas
DM 3	Décision modificative N°3
DM 4	Décision modificative N°4

**La secrétaire de Séance
Mme Véronique MOUSSY**

**Le Maire
Serge RAULT**

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNE DE CHEZENAS" and "EBOI" around the perimeter, with a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.